

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 14/6/77
DECRET N° 77/304 /MTJ.DGT.DCGPCE/4/1/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur SAMBA Charles, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).-

-----ooOoo-----

LE 2EME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT, MINISTRE DU PLAN.

V I S A S :

- D.F. Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60/90/FP du 3.3.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
C.F. Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat;
Vu le décret n° 63/81/FP du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
Vu le décret n° 67/50/FP du 24.2.67 règlementant la prise
d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret n° 74/470/FP du 31.12.74 abrogeant les dispo-
sitions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
Vu l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan;
Vu le décret n° 77/165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu la lettre n° 083/DEP-RS-CAB du 18.2.77 du Ministre Délé-
gué du Conseil d'Etat, chargé de la Recherche Scientifique;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er .- En application des dispositions du décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 susvisé, Monsieur SAMBA Charles, né le 4.9.1948 à Boko, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lyon et du Doctorat-Ingénieur de l'Université Claude-Bernard de France, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur de 2° échelon stagiaire, indice 940.

Article 2 .- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

Article 3 .- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le 2^e Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

BRAZZAVILLE, le 14 Juin 1977

Le Ministre des Mines et de l'Energie,
Chargé de la Recherche Scientifique,

Bozimo ADADA .-

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOULISSOUPOUATI .-

Henri L O P E S .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	2
DGT.BST	1
DF	2
CF	1
MMERC	1
DGM	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2